



[Décisions en cours du gouvernement face à la sécheresse]

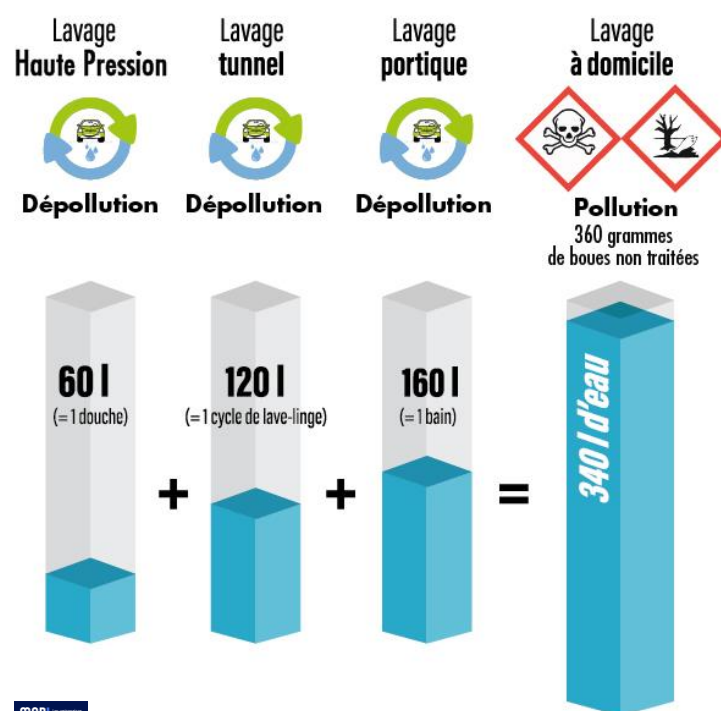
Eléphant Bleu tire la sonnette d'alarme

Eléphant Bleu se mobilise, informe, discute avec les pouvoirs publics, réclame la révision du guide sécheresse et une concertation dans la gestion de l'eau. L'enseigne s'adresse aux médias pour que le sujet du lavage automobile soit pris en considération à la hauteur des enjeux, informer le public sur la portée écologique, économique et sociale des différentes pratiques.

Les discussions autour de la gestion des crises sécheresse sont en cours, suite aux Assises de l'eau fin septembre et après l'épisode de cet été qui a appauvri les réserves en eau. La situation inédite que nous traversons et dont nous ne voyons pas la fin, plus de quarante départements sont encore touchés, révèle le franchissement d'une étape dans le réchauffement climatique et ses impacts.

Fermer les centres de lavage : gaspillage d'eau, pollution supplémentaire et professionnels en difficulté

L'ignorance des bénéfices du lavage en station sur la consommation d'eau et la dépollution de la mobilité, l'absence de concertation avec les professionnels, amènent à des décisions arbitraires et injustes. Les conséquences sont lourdes sur la préservation de la ressource en eau, sur la pollution et sur l'économie, en utilisant comme bouc émissaire, un secteur indispensable à la transition écologique. La filière du lavage professionnel est la seule à pouvoir maîtriser les polluants de la mobilité, raison pour laquelle le lavage à domicile est interdit, en l'absence de dispositif de traitement.



Sur les 11 000 centres de lavage implantés en France, 93% ont été concernés par des fermetures, totales ou partielles, au pic de la crise qui s'est étendue sur 93 départements. En moyenne, les fermetures ont duré 60 jours, jusqu'à 120 jours pour certains. Seulement 5% ont été indemnisés de leur perte d'activité et ils seront les derniers. Actuellement, les assurances dénoncent les clauses liées aux risques climatiques. Moins de 50% de demandes de chômage partielles ont été acceptées. Selon le sondage de Mobilians auprès de 827 adhérents, l'addition se solde avec une perte moyenne de chiffre d'affaires de 19 122 € par centre. Elle est supportée sans indemnisation par les exploitants, dont la majorité n'est pas salariée.

Pendant ce temps-là, 2 640 tonnes de boues polluées contenant 20% d'hydrocarbures et 0,2% de métaux lourds, n'ont pas été collectées. Le lavage à domicile, qui représente déjà 38% des pratiques, a



augmenté de 12% entre 2021 et 2022. Il a généré une surconsommation de 210 litres d'eau par lavage, soit plus de 2,5 millions de m3 sur l'année.

A contrario, un centre de lavage restitue 95% de l'eau utilisée et collecte 16 kg de polluants par jour en réalisant 45 lavages en moyenne.



« Fermer un centre ne stoppe pas l'envie de laver sa voiture. Notre métier correspond à un besoin, celui de l'entretien de la voiture, qui peut être indispensable (vente, véhicules sanitaires, transport de personnes, alimentaire, de location, commerciaux...). Nous sommes fiers de notre métier et de notre rôle, qui est d'intérêt public et écologique mais sommes dans l'incompréhension totale de la gestion de l'eau. De plus, l'état ne nous accorde pas d'aide, aucun commerce n'a jamais été traité de la sorte », **Richard Magnaud, franchisé à Amiens (60)**.

Pour économiser l'eau, le gouvernement propose d'en faire consommer 3 fois plus

Les professionnels ont conscience que le lavage automobile symbolise l'usage de l'eau et rend visible l'action publique par des fermetures partielles ou totales des centres professionnels. Première ressource de leur activité, ils savent également que l'eau est précieuse et qu'ils ont tout intérêt à la préserver.

Pour autant, les mesures de fermeture, inégales d'un département à l'autre, voire d'un trottoir à l'autre, place les centres en situation de concurrence déloyale, sous l'effet de l'action de l'Etat lui-même. Elles entretiennent par ailleurs la confusion, autant des professionnels que des consommateurs. Pire, elles envoient les mauvais signaux, brouillent durablement les messages d'une gestion responsable de l'eau et déclenchent des effets contre-productifs.

L'ambiguïté du Guide sécheresse, qui laisse entendre que le lavage à domicile est autorisé hors période de restrictions alors qu'il est implicitement interdit dans les codes de la santé publique et de l'environnement¹, alimentent les malentendus. Par des actions contradictoires, ils créent des paradoxes et rendent incompréhensibles les messages réglementaires et environnementaux.



« Quand on entend nos clients dire qu'ils laveront chez eux si le centre est fermé, la portée des messages des décisions préfectorales laissent peu de place au doute », **Victor Bouvet, franchisé Eléphant Bleu à Lons le Saunier (39)**.

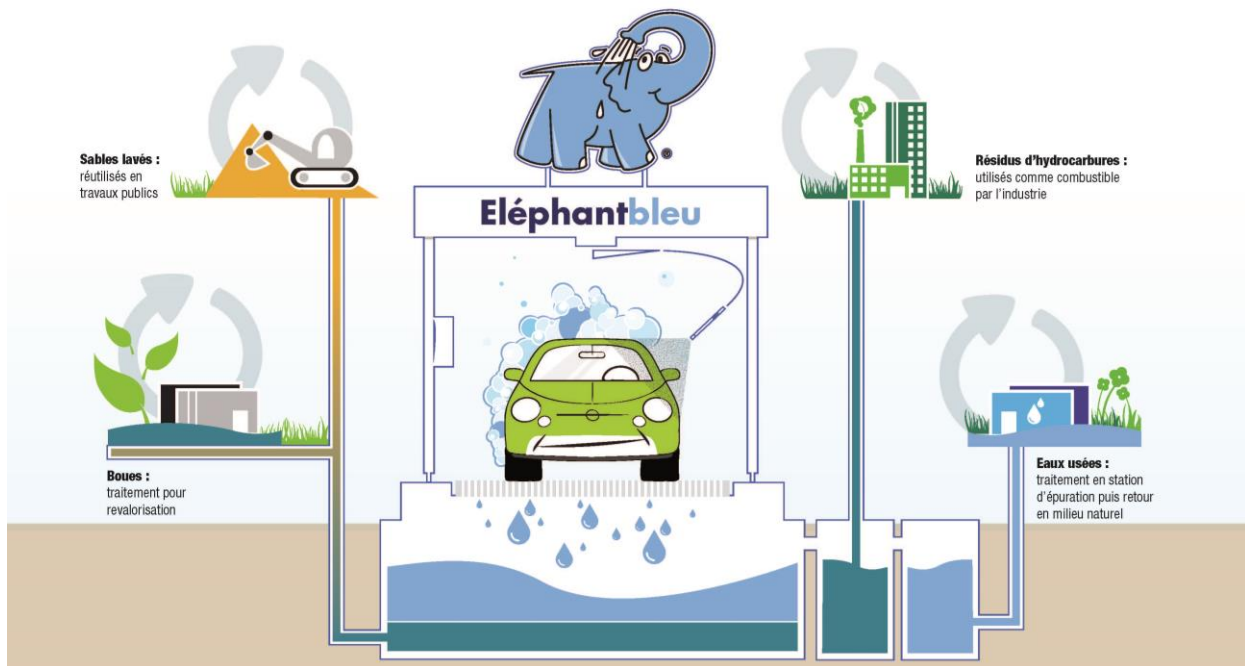
Des choix politiques qui laissent des traces d'hydrocarbures et de métaux lourds

Empêcher les centres de lavage de remplir leur fonction est sanctionné par des effets durables sur les bonnes pratiques du lavage, l'environnement, sur l'économie nationale et locale, sur l'entrepreneuriat et l'image de la profession.

Maillon de la transition écologique de la mobilité, les stations de lavage sont le meilleur vecteur d'élimination des polluants. Elles demeurent les seuls systèmes existants capables de collecter, quantifier et identifier les polluants issus de la mobilité sur l'ensemble du territoire. Les fosses à décantation et filtres à hydrocarbure permettent de vérifier la présence et l'état des systèmes de tri des polluants. Bons et factures d'enlèvement des polluants par les sociétés agréées attestent des volumes et substances collectés en assurant leur traçabilité.

Les stations de lavage, qui investissent entre 400 et 500 000 € en équipement et gestion de dépollution, intègrent les 3 premières fonctions d'une station d'épuration : décantation, déshuilage et collecte des boues, des graisses et hydrocarbures. Elles sont utilisatrices et non consommatrices en restituant 95% des eaux de lavage. Les boues polluées, 360 grammes par lavage, sont récupérées, traitées et pacifiées.

¹ Le Code de la santé publique (art. L1331-10) interdit tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans le réseau public de collecte. Le Code de l'Environnement (art. L210-1 et L216-6) prévoit que le fait de déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines, directement ou indirectement, des substances dont l'action ou les réactions entraînent des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, est passible de deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.



« La vocation de notre concept de centres est d'offrir un lavage toujours plus efficient en trouvant le bon mix entre plusieurs paramètres : la sobriété en eau, le recyclage raisonné (limiter le recours aux produits chimiques selon le volume d'eau utilisé par système de lavage), la facilité d'accès aux services, la qualité de lavage et dépollution, l'efficacité et la simplicité d'utilisation », **Jean-Christophe Rogez, Responsable réseau franchise Eléphant Bleu.**

La lavage automobile est face à une problématique semblable à celles des microplastiques... Ne pas le prendre en compte nous expose à une pollution invisible mais dévastatrice à grande échelle.

Revendications des professionnels

La première revendication est la reconnaissance du métier du lavage professionnel et de sa fonction de dépollution.

Même si la mobilité est en pleine transformation, la voiture reste le principal moyen de locomotion et le parc en compte plus de 38 millions. Elle est utilisée par 73% des Français rien que pour aller travailler.

A court, moyen et long terme, occulter la dépollution de la mobilité dans le dispositif de la transition écologique du transport routier est la faille d'une politique vertueuse, sincère et efficiente. Elle se prive d'une solution simple, efficace et peu contraignante pour réduire l'empreinte environnementale du parc automobile.

« La crise a révélé que le lavage automobile est un secteur inconnu des pouvoirs publics, vu comme une activité annexe de la grande distribution ou des pétroliers. Ils ne savent pas qu'elle est gérée principalement par des entrepreneurs indépendants, des franchisés, des TPE », **Victor Bouvet.**

La deuxième réclamation est l'indemnisation de la perte d'activité liée à des fermetures administratives suite à une catastrophe naturelle. Quelle entreprise peut résister à l'absence de revenus pendant 2 à 4 mois ? A des degrés différents, près de 10 000 professionnels sont confrontés au problème.

GESTION DE L'EAU : PARCOURS DE DECISION

Interlocuteurs multiples : ministères (transition écologique, économie et finances, industrie) ; services déconcentrés de l'Etat (DREAL, DDT) ; collectivités locales (région, départements, communes) ; agences nationales (ADEME, agences de l'eau) ; parlementaires (députés nationaux et européens, sénateurs) ; Commission Européenne.

Restrictions d'eau : décisions préfectorales à partir des recommandations du guide sécheresse du Ministère de la transition écologique.

« Notre profession risque de disparaître avec le cumul de deux années de Covid, de l'augmentation exponentielle des coûts des énergies et des deux à trois mois de fermeture annuelle pour cause de sécheresse », **Richard Magnaud**.

Le secteur du lavage est essentiellement constitué d'entrepreneurs indépendants et de franchisés. Ils sont investisseurs exploitants ou constituent leur patrimoine en vue de leur retraite et de leur succession. Ils sont engagés sur des investissements à moyen et long terme et sont aujourd'hui relégués au rang de dommage collatéral, sans plus de considération. Vu comme un mal plutôt qu'une solution, la filière du lavage doit assumer les contraintes d'une situation climatique de crise, pourtant prévisible mais dont les répercussions et les solutions préventives n'ont pas été anticipées.

La leçon de cet été doit servir à reconsidérer la gestion de l'eau, à titre préventif et en situation de crise. Dans cette optique, la révision du guide sécheresse s'impose pour clarifier l'information, prendre en compte l'impact du lavage automobile et la consommation réelle des centres professionnels.



« La gestion des usages de l'eau révèle une chaîne de paradoxes qui fait plusieurs victimes : les professionnels, les consommateurs citoyens, les nappes phréatiques et la ressource en eau. Sans changement de paradigme pour passer d'une vision limitée à l'usage de l'eau à celle, plus globale, axée sur le bénéfice/risque, l'incompréhension des messages a des effets contre-productifs », **Yves Brouchet, Directeur Général Eléphant Bleu**.

Le paradoxe de mesures contradictoires d'un trottoir à l'autre, d'interdire le lavage à domicile mais de fermer les centres de lavage, va-t-il faire passer le besoin ou l'envie de laver sa voiture ?

La contradiction des messages environnementaux ne va-t-elle pas faire douter les clients qui pensent faire un acte citoyen en lavant leur voiture, de surcroît dans un centre ? Ou encourager implicitement le lavage à domicile ?

Les clients savent que laver leur voiture la dépollue mais pas les pouvoirs publics. Quel crédit alors donner à la mise en œuvre de la transition écologique de la mobilité en condamnant un acteur de dépollution ?

Comment soutenir la création d'entreprise et prôner le dynamisme économique en fragilisant une filière créatrice de valeurs et constituée à 90% d'entrepreneurs indépendants ?

Ces questions sont au cœur des débats engagés avec les pouvoirs publics et sur lesquels les professionnels du lavage, responsables, veulent faire porter leur voix.

Source : Mobilians – Eléphant Bleu

Liens utiles

Diaporama de présentation (chiffres clés) diffusé lors de la conférence de presse

Salle de presse Eléphant Bleu (communiqués + photothèque)

Fiches thématiques Mobilians sur le lavage auto

Contact Eléphant Bleu

Solen Ecklé : solen.eckle@hypromat.com
ZI – 15 rue du Travail, BP 47, 67723 Hoerdtsheim
www.elephantbleu.fr



Contact Service Presse CommLC

Catherine Lebee : clebee@commLc.com, 06 07 52 13 77
Marie-Laure Le Gallo : mlegallo@commLc.com, 06 86 44 28 48

87 bis bd Clemenceau, 95240 Cormeilles en Paris
www.commLc.com



A PROPOS

Depuis plus de 30 ans, Eléphant Bleu construit son modèle de réussite sur un triple savoir-faire, le lavage, la franchise et la distribution. L'enseigne est membre de la Fédération Française de la Franchise et de Mobilians.

Avec 460 centres (210 franchisés et 50 centres en propre) répartis sur toute la France, Eléphant Bleu propose une solution de lavage éco-citoyenne (haute pression, lavage automatique, tunnel et nettoyage intérieur). Elle lui donne une fonction de dépollueur de la mobilité qu'elle exerce en respectant les règles d'une gestion durable de l'eau. **Site Eléphant Bleu**